

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Vote du Compte Administratif 2020**
- **Approbation du Compte de Gestion 2020**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote du Budget Prévisionnel 2021**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD, ROY

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Vote du Compte Administratif 2020

Sous la Présidence de Madame DUBREUIL, il est procédé à l'examen du Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter le Budget Primitif, les délibérations modificatives ainsi que les pièces annexes, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 399 861.98 €.

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 25 378.82 €.

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget, le résultat précédemment indiqué comme suit :

C/ 1068 - en investissement	196 118.82 €
C/ 002 - Report de fonctionnement	203 743.16 €
C/ 001 - Report d'investissement	25 378.82 €

Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2020 élaboré par Monsieur LASSALLE, Trésorier.

Vote du Budget Prévisionnel 2021

Le Conseil Municipal procède à l'examen des divers chapitres du Budget 2021 et vote les crédits suivants :

➤ Section de Fonctionnement

En dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	178 800.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	151 550.00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	12 130.00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	15 000.00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	107 450.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	159 005.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	6 050.00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	111 947.00 €
Soit un total de dépenses de :	741 932.00 €

En recettes :

Chapitre 002 - Report d'excédent	203 743.16 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	1 160.00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700.00 €
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	7 300.00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	315 172.00 €
Chapitre 74 - Dotations et Participations	198 336.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	12 505.84 €
Chapitre 76 - Produits financiers	15.00 €
Soit un total de recettes de :	741 932.00 €

➤ Section d'Investissement

En dépense :

Chapitre 001 – Déficit d'Investissement reporté	25 378.82 €
Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections	3 700.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 900.00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	19 240.18 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	259 400.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	99 900.00 €

Soit un total de dépenses de : **420 519.00 €**

En recettes :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	107 450.00 €
Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales	2 900.00 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	212 698.82 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	97 070.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	400.18 €

Soit un total de recettes de : **420 519.00 €**

Programmes d'Investissement :

N° 301 – Extension du réseau d'éclairage public	2 900.00 €
N° 314 – Rénovation extérieure de la Mairie	14 800.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale</i>	9 360.00 €
N° 318 – Aménagement de la traverse du Bourg	63 000.00 €
N° 319 – Pose d'un portail au Musée	
<i>Département</i>	1 760.00 €
N° 320 – Réfection de la VC 2	32 800.00 €
N° 322 – Défense Extérieure Contre l'Incendie	80 000.00 €
<i>D.E.T.R.</i>	39 960.00 €
<i>Département</i>	13 320.00 €

N° 323 – Terrains & Bâtiments success° PONSET/MILHIET	58 200.00 €
N° 324 – Travaux de Voirie : Saint-Paul	4 100.00 €
<i>Produits des Amendes de Police</i>	2 870.00 €
N° 327 – Réfection extérieure du Bâtiment de la Mairie (2 ^{ème} tranche)	36 775.00 €
<i>Fonds de revitalisation rurale</i>	13 790.00 €
N° 328 – Réfection de l'école (frais d'étude)	10 000.00 €
N° 329 – Travaux de voirie « Chez Goujon » et « Les Simons »	11 850.00 €
N° 330 – Réfection partielle de la « Rue du Stade »	26 300.00 €
<i>Département</i>	8 760.00 €
N° 331 – Aménagement intérieur de la Bibliothèque	12 350.00 €
<i>Fonds départemental des bibliothèques</i>	4 115.00 €
<i>DRAC</i>	2 055.00 €
N° 332 – Equipement Pôle Numérique et Mobilier	6 500.00 €
<i>Département</i>	1 080.00 €
N° 333 – Mobilier urbain	5 000.00 €
N° 334 – Illuminations	3 000.00 €
N° 335 – Défibrillateur Salle des Fêtes	1 725.00 €

Le programme des travaux étant approuvé, il faut en prévoir le financement.

Pour équilibrer le budget et obtenir la recette nécessaire de 275 581.00 € aux produits des taxes directes locales, il y a lieu de fixer les taux d'imposition. Le Conseil Municipal, considérant que le potentiel fiscal est suffisamment mobilisé, décide de ne pas modifier pour cette année les taux d'imposition qui resteront les suivants :

Taxe Foncière (bâti) :	36.22 %	(dont 21.50 % taux départemental)
Taxe Foncière (non bâti) :	40.09 %	
C.F.E. :	22.23 %	

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de nettoyage du bâtiment de l'école maternelle

Monsieur PLAIZE présente aux membres du Conseil Municipal le devis demandé à l'entreprise BOSSY Bruno pour le nettoyage du mur de pierres de taille de l'école (côté parking). Il précise que ce devis comprend également des travaux de réparation d'une partie des tuiles de l'avant toit.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 2 316.00 € T.T.C..

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis présenté.

Travaux de réfection extérieure du bâtiment de la Mairie (2^{ème} tranche)

Monsieur PLAIZE présente l'ensemble des devis demandés aux entreprises pour la 2^{ème} tranche de travaux de réfection extérieure du bâtiment de la Mairie, incluant la bibliothèque et le logement communal.

Le remplacement des volets persienne du logement communal situé à l'étage est évalué à 7 384.30 € T.T.C. par l'entreprise MCV 17.

Les travaux de restauration des façades ont été chiffrés à la somme de 17 408.33 € T.T.C. par l'entreprise BOSSY Bruno.

Les travaux de menuiseries de la bibliothèque chiffrés par l'entreprise MCV 17 s'élèvent à la somme de 5 760.84 € T.T.C..

La confection et la pose des impostes métalliques à la bibliothèque se chiffrent à la somme de 1 730.88 € selon le devis proposé par l'entreprise RICHE.

La rampe d'accès PMR de la bibliothèque a été chiffrée à la somme de 1 187.18 € T.T.C. par l'entreprise BOSSY Bruno.

Enfin, l'entreprise RICHE a estimé la confection et la pose de la rambarde PMR à la somme de 3 000.00 € T.T.C..

Le montant des travaux de réfection extérieure du bâtiment de la Mairie (2^{ème} tranche) se porte donc à 36 471.53 € T.T.C..

Monsieur PLAIZE ajoute que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 45 % du montant hors taxes par le Fonds de Revitalisation Rurale, soit 13 925.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les devis présentés, décident de déposer auprès du Département, une demande de subvention au titre du Fonds de Revitalisation Rurale, chargent Madame le Maire des démarches et l'autorisent à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Travaux d'aménagement intérieur de la Bibliothèque

Monsieur PLAIZE présente le récapitulatif des devis demandés pour les travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque.

Les travaux de plâtrerie chiffrés par l'entreprise GRAVOUIL s'élèvent à la somme de 2 257.38 € T.T.C..

Les travaux de maçonnerie sont estimés par l'entreprise BOSSY Bruno à la somme de 2 700.00 € T.T.C..

L'entreprise CHEVALLEREAU a estimé les travaux d'électricité à 4 402.07 € T.T.C..

Les travaux de plomberie chiffrés par l'entreprise FORTIER s'élèvent à la somme de 525.84 € T.T.C..

La fourniture et la pose de stores par l'entreprise LACHAMP sont estimées à 1 552.69 € T.T.C..

A cela vient s'ajouter l'achat des menuiseries intérieures pour 900.00 € T.T.C. et le revêtement de sol pour 3 279.53 € T.T.C..

Le montant des travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque se porte donc à 15 617.51 € T.T.C..

Monsieur PLAIZE informe que ces travaux sont subventionnables à hauteur de 40 % du hors taxes par le Fonds Départemental des bibliothèques, soit 5 200.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les devis présentés, décident de déposer auprès du

Guichet unique du Département, une demande de subvention au titre du Fonds Départemental des bibliothèques, chargent Madame le Maire des démarches et l'autorisent à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Travaux de Voirie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une notification du département concernant les subventions pour les travaux de voirie.

Ainsi, il est rappelé qu'un seul dossier par an ne peut être déposé au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le dossier concernant les travaux de sécurisation du Village de Saint-Paul sera donc le seul dossier éligible à cette aide pour 2021.

En revanche, il est porté à notre connaissance que les travaux de réfection partielle de la Rue du Stade ainsi que les travaux de réfection de la VC n° 2 peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Voie Communale accidentogène.

Une délibération ainsi que les devis doivent être transmis au service du Département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Voirie Communale accidentogène pour les travaux de réfection partielle de la Rue du Stade et de la VC n° 2 auprès du Département, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Compte-rendu de la réunion du SIVOM

Monsieur PLAIZE donne le compte-rendu de la réunion du SIVOM de SAINT GENIS DE SAINTONGE.

Il explique que ce SIVOM perd son intérêt. Beaucoup de frais fixes sont engagés chaque année alors qu'il ne finance plus que quelques associations de SAINT GENIS DE SAINTONGE.

En parallèle, le Syndicat du CEG finance essentiellement le fonctionnement du gymnase de SAINT GENIS DE SAINTONGE, par des participations demandées aux communes adhérentes en fonction du nombre d'élèves qui y sont scolarisés.

Un projet de fusion du SIVOM et du Syndicat du CEG est donc à l'étude.

Compte-rendu de la réunion du SIVU « Les p'tits loups »

Madame le Maire informe qu'une proposition d'augmentation des participations des communes à hauteur de 2.00 € / habitant avait été suggérée afin de pallier à une partie des pertes due à la crise sanitaire.

Après réflexion et avis des communes adhérentes, cette augmentation sera d'1.00 € / habitant pour 2021.

Compte-rendu de la réunion du CEG

Monsieur MONTIGAUD donne le compte-rendu de la réunion du CEG.

Il informe que des travaux importants vont être entrepris avec l'achat d'un adoucisseur d'eau pour le gymnase (8 800.00 €), la modernisation de l'éclairage de tous les locaux (8 500.00 €), ainsi que la réfection du toit du gymnase.

Ces travaux seront réalisés en 2021 et subventionnés à hauteur de 50 %.